

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant le modèle de proposition de nomination à titre
définitif aux fonctions de promotion d'inspecteur
conformément à l'article 56, §2, alinéas 1 à 4, du décret du
10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection**

A.Gt. 25-01-2024

M.B. 27-02-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection,
l'article 56, §2, alinéas 1 à 4 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le modèle de proposition de nomination à titre définitif à la
fonction de promotion d'inspecteur est repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 25 janvier 2024.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses
attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et
de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR



**MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION**

**PROPOSITION DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF À LA
FONCTION DE PROMOTION D'INSPECTEUR**

**A. PROPOSITION DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF À UNE
FONCTION DE PROMOTION D'INSPECTEUR**

Cette proposition de nomination est prise en application de l'article 56, §2, alinéas 1 à 4 du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection.

Considérant que le membre du personnel identifié ci-dessous :

- Nom et prénom de l'inspecteur : xxxxxxxx (matricule xxxxxxxx)
- Adresse : xxxxxxxx

remplit les conditions d'accès à la fonction de promotion d'inspecteur prévues à l'article 13, §1^{er}, §2 et §3 du décret du 10 janvier 2019, a accompli le stage d'inspecteur d'une durée de deux ans, a réussi l'épreuve de certification à l'issue de la formation d'insertion professionnelle et a fait l'objet d'une évaluation favorable à l'issue du stage :

- Date d'entrée en stage : xxxxx
- Date de la réussite de l'épreuve de certification à l'issue de la formation d'insertion professionnelle : XXXXX
- Date de l'évaluation à l'issue de stage : xxxxxx
- Mention de l'évaluation à l'issue de stage : xxxxxx

Il est dès lors proposé à la nomination à titre définitif dans la fonction d'inspecteur des/de xxxxx au sein du Service du xxxx à la date du xxxxx.

**Pour notification,
Date et signature de l'Inspecteur général coordonnateur**

B. RÉPONSE DU MEMBRE DU PERSONNEL (cocher la case correspondant au choix exprimé) :

- J'accepte la proposition de nomination à titre définitif à la fonction d'inspecteur.
- Je refuse la proposition de nomination à titre définitif à la fonction d'inspecteur.

REMARQUES IMPORTANTES :

Conformément à l'article 56, §2, alinéas 3 et 4 du décret précité, le membre du personnel dispose d'un **délai de dix jours ouvrables** pour remettre la proposition complétée et signée à l'Inspecteur général coordonnateur et y indiquer s'il accepte ou renonce à une nomination à titre définitif à la fonction d'inspecteur.

En cas de renonciation dans le délai de dix jours à une nomination à titre définitif, le membre du personnel réintègre sa fonction et son affectation d'origine.

Fait en deux exemplaires à XXX

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2024 fixant le modèle de proposition de nomination à titre définitif aux fonctions de promotion d'inspecteur conformément à l'article 56, §2, alinéas 1 à 4, du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection.

Bruxelles, le 25 janvier 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales,
des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Education,

Caroline DESIR